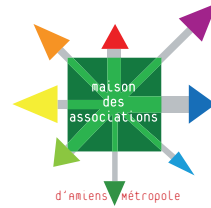


f



feuille de lierre

N° 50 — juin 2009

ÉTÉ INDIEN

● AGORA DANS LA CITÉ

Le dimanche 13 septembre prochain se tiendra AGORA, le salon des associations d'Amiens Métropole. Plusieurs points importants ont été mis en avant pour cette nouvelle édition :

- si l'organisation générale reste, pour cette édition 2009, portée par Amiens Métropole, le secteur associatif est désormais directement intégré au processus de décision par le biais de l'O.V.A.C.A.M. et de l'O.S.A.M. ;
- comme l'an dernier, la date du salon a été fixée de telle sorte qu'on évite d'entrer en conflit avec les Journées du Patrimoine ;
- le lieu change radicalement puisque le salon se tiendra cette année en centre-ville. C'est en effet sur le triangle délimité par le Coliseum, la Maison de la Culture et l'Espace Dewailly et sur les espaces intermédiaires (rue Caumartin et place Dewailly) que les associations donneront rendez-vous au public. L'édition 2009 permettra donc aux associations de proposer davantage d'animations et de présentations des activités ;
- les associations peuvent désormais s'inscrire uniquement pour figurer dans l'annuaire des associations sans être exposant sur le salon. Toutes les associations d'Amiens Métropole ont dû recevoir un courrier avec un bulletin d'inscription. Si tel n'est pas le cas, sachez que

votre association peut toujours venir chercher un bulletin en nos bureaux (O.V.A.C.A.M. 3, place Louis Dewailly à Amiens) ou le télécharger sur notre site :

www.ovacam.asso.fr

La date limite d'inscription est fixée au 31 juillet.

● UN BÉNÉVOLE AVERTI EN VAUT DEUX

À partir de septembre, l'O.V.A.C.A.M. poursuivra son programme de formation des bénévoles, dirigeants et salariés d'associations. Voici les dates et thèmes à venir : faites d'ores et déjà des croix dans votre agenda (les inscriptions se feront ultérieurement).

● **samedi 26 septembre, de 9h30 à 12h30,** à l'O.V.A.C.A.M. (3, place Louis Dewailly) à Amiens : **LIRE LES DOCUMENTS COMPTABLES** (savoir déchiffrer un bilan et un compte de résultat) ;

● **samedi 17 octobre, de 9h30 à 12h30,** salle de l'ancienne sous-préfecture (rue Georges Clémenceau) à Doullens : **LES JEUX DE HASARD** (le point sur la législation en matière de lotos, tombolas, parties de poker et autres jeux de hasard avec mises d'argent) ;

● **samedi 21 novembre, de 9h30 à 12h30,** à l'O.V.A.C.A.M. : **LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS** (posez-nous vos questions ou exposez-nous vos problèmes associatifs, nous essaierons d'y apporter une réponse concrète) ;

● **samedi 12 décembre, de 9h30 à 12h30** à l'O.V.A.C.A.M. : **CRÉER SON PROPRE EMPLOI : L'AUTOENTREPRENARIAT** (bilan de ce statut un an après sa mise en place).

À noter que d'autres sessions sur des thématiques plus larges, telles que **LES NOUVELLES FORMES DU BÉNÉVOLAT** ou **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ASSOCIATION** viendront s'adjoindre à ce programme. Nous vous tiendrons au courant des dates et lieux choisis.

● FAITES DE LA MUSIQUE, PAS LA GUERRE

Pour la 5^e année consécutive, l'antenne picarde de HANDICAP INTERNATIONAL organise une « **pyramide de chaussures** » le **samedi 26 septembre** prochain, place Gambetta à Amiens.

Cette manifestation consiste, dans une ambiance festive et animée, à inviter le public à venir déposer des chaussures, usées ou non, pour ériger une pyramide de protestation contre les armes de guerre (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions) qui mutilent et tuent des civils innocents.

L'association recherche des groupes de musique susceptibles de se produire durant cette journée, et participer ainsi à cette fête de solidarité avec les victimes de ces armes barbares.

Pour tout renseignement : M. Jacques GUIDÉE - 06 61 25 00 99 - jacques.guidée@neuf.fr

NOUVEAUX ADHÉRENTS

● ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

siège social : 50, rue de Chabrol
75010 PARIS

Tél. : 03 22 30 15 77

Déléguée départementale : Denise INDERBITZIN

courriel : d.inderbitzin@club-internet.fr

www.admd.net

L'association a pour objets :

- de promouvoir le droit de disposer de façon libre et réfléchie de sa propre personne, ce droit est un attribut de la liberté appartenant à chaque être humain ;
- de faire reconnaître et de rendre possible l'exercice licite du droit fondamental de choisir librement le moment et la manière de terminer sa vie selon ses conceptions philosophiques et morales ;
- de faire respecter la dignité des personnes en prenant en considération les intentions qu'elles ont exprimées, afin qu'elles supportent leur fin de vie dans les conditions souhaitées par elles, notamment par une lutte appropriée contre la douleur et par le droit au refus de thérapeutique lorsqu'elles la jugent vaine, et puissent obtenir une aide active à une délivrance douce si elles en ont exprimé le souhait sans équivoque ; toutes réformes législatives et réglementaires en ce sens seront recherchées ;
- l'association, respectueuse de la liberté et de la dignité des personnes, s'interdit toute incitation au suicide. Elle s'oppose au recours à l'euthanasie fondé sur des motifs politiques, économiques ou sociaux, ainsi qu'à toute euthanasie pratiquée sans demande de la personne concernée.

● LES RADICAUX LIBRES

Appartement 3, 46, rue Saint Hubert
80000 AMIENS

Tél. : 06 64 87 70 43

courriel : radicauxlibres@yahoo.fr

www.lesradicauxlibres.com

L'association a pour but de promouvoir des événements culturels et ouvrir la culture à tous.

Activités de jeunesse, d'éducation populaire et mise en place d'événements culturels tels que « Festiv'art », festival culturel, social et interdisciplinaire annuel, qui permet de promouvoir le talent de jeunes (étudiants ou non) dans les domaines aussi variés que le théâtre, la musique, le cinéma, les arts de la rue, ou le domaine associatif. Ce festival veut aussi ouvrir la culture pour tous et combattre la discrimination.

● UN PIED SUR LE TERRAIN

siège social : O.V.A.C.A.M.

BP 40326

80003 AMIENS cedex 1

courriel : unpiedsurleterrain@gmail.com

L'association a pour objet de faciliter les échanges entre des personnes de générations, cultures et milieux sociaux divers, valoriser les talents et la créativité, favoriser le développement culturel de chacun.

L'association met sur pied rencontres, stages, ateliers séminaires, sorties, événements touristiques et culturels.

EN BREF...

● AND THE WINNERS ARE...

Dix nouveaux membres ont été élus au Conseil d'administration de l'O.V.A.C.A.M. lors de l'Assemblée générale du 11 juin dernier. Voici la liste des vingt membres élus et leur association d'origine :

1. Mme Fatim Ezzahra BENABBAD (ASS. CULTURE, INSERTION ET PREVENTION),
2. M. Nicolas BERT (ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS DE FRANCE),
3. M. Daniel CAGNARD (OFFICE DES SPORTS D'AMIENS MÉTROPOLE),
4. M. Boris CREUZOT (PÔLE D'ACTIVITÉS MUSICALES DE DURY),
5. Mme Danièle CUDEL (GROUPEMENT PHILATÉLIQUE PICARD),
6. M. Pierre DUPONT (LES AVENTURIERS DANS LE SPORT),
7. M. René FAURE (MOCAP),
8. M. Bernard FLOREST (VIVRE À VILLERS-BRETONNEUX),
9. M. Pierre FRIGUL (ANTENNE SANTÉ PLUS),
10. M. Bernard GRUBIS (SAVEUSE AUTOMOBILES RADIO COMMANDÉES),
11. M. Laurent HÉNOCQUE (LES CHEVEUX DE BÉRÉNICE),
12. M. Alain HERMANT (ASS. MÉDICALE UNIVERSITAIRE AÉROSPATIALE DE PICARDIE),
13. M. Eric HUGENTOBLE (CONCORDIA),
14. Mme Denise INDERBITZIN (ASS. CRÉMATISTE DE LA SOMME),
15. Mme Nathalie LAVALLARD (UNION DES COMITES DE QUARTIER D'AMIENS),
16. Mme Bernadette LENGREND (TRAJEL),
17. M. Alain MERCKAERT (LICORNE),
18. M. Alain MILHAUD (ASS. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION EN MÉDECINE),
19. M. Jean-Pierre MONTENOT (LES AMIS DE SAINT-LADRE),
20. Mme Bénédicte PIERRU (SÉSAME AUTISME ET TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT DE PICARDIE),

● BOULE DE CRISTAL

Quelles perspectives pour la rentrée à l'O.V.A.C.A.M. ?

Deux problématiques fortes concernant toutes les associations locales retiennent actuellement notre attention :

- Nous souhaitons sensibiliser les associations aux questions éco-citoyennes. Il s'agit tant de leur faire partager des gestes quotidiens que de leur indiquer les ressources mobilisables lors de l'organisation d'événements. Cette action s'appuiera en premier lieu sur la création de dispositifs de communication (Internet, documents...) et de conseil, mais aussi de moments d'information et d'échange.

- L'organisation de moments de rencontre interassociatifs sera encore renforcée. Le principal instrument d'une action nouvelle passera par la mise en œuvre du salon Agora. Le constat effectué en ce début 2009 a montré combien la reconstruction de cette manifestation constitue un important chantier. L'édition 2010 devra s'appuyer sur un travail effectué en amont avec le mouvement associatif afin de refléter au mieux ses attentes. Nous souhaitons, en ce sens, disposer dès que

possible des moyens nécessaires à la réalisation de cette démarche. L'élan collectif derrière une manifestation de ce type devrait cependant nous permettre d'installer durablement auprès du public une visibilité renouvelée de l'action des associations.

● COMME UNE CRÉANCE ABANDONNÉE... HEU...

Au début de l'année, nous vous indiquions le nouveau barème fiscal applicable aux frais kilométriques des bénévoles. Et nous vous informions que le montant unique applicable en cas d'abandon de créance était de 0,292 €/km. Il s'agissait là d'une estimation, l'instruction fiscale n'étant pas encore sortie à l'époque. C'est maintenant chose faite et une bonne surprise vous attend, à savoir que ce montant a en fait été fixé à 0,297 €/km (instruction 5B-16-09), soit une différence d'un demi-cent par kilomètre ! C'est vos généreux bénévoles donateurs qui vont être contents !

INFO

● FOUETTE COACHÉ !

Afin de lutter contre l'augmentation du taux de chômage chez les jeunes, le plan « Espoir banlieues » propose d'expérimenter un parcours d'autonomie court et intensif, contractualisé entre le jeune (16-25 ans) et un organisme de placement. Cet organisme de placement, qu'il soit public ou privé, s'engage à proposer aux jeunes un accompagnement individualisé durant un an (six mois avant et six mois après la signature du contrat de travail). Ce parcours sera proposé durant les trois premières années à 45 000 jeunes dans les quartiers prioritaires particulièrement marqués par le chômage, dans 35 départements expérimentaux. Dans la Somme, l'association Retravailler Picardie a été retenue par l'État pour assurer la mise en œuvre du Contrat d'Autonomie. Il s'adresse aux jeunes présentant des difficultés d'insertion professionnelle et résidant dans une zone couverte par un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Le contrat d'autonomie apporte un soutien personnalisé pour aider ces jeunes à trouver un emploi stable, créer ou reprendre une entreprise ou intégrer une formation qualifiante. Chacun d'eux pourra bénéficier d'un « coaching » intensif, rencontrer des entreprises, travailler en atelier collectif, etc. De nombreuses aides sont ainsi mobilisées pour les aider à trouver un emploi et tout est fait pour rapprocher efficacement l'offre et la demande d'emploi.

Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez un jeune susceptible de l'être, vous pouvez contacter Retravailler Picardie au 03 22 66 50 71. Une réunion d'information se déroule tous les 15 jours à Amiens (53, rue de l'Amiral Courbet).

O.V.A.C.A.M. Office de la Vie Associative et
Culturelle d'Amiens Métropole
Association loi 1901 - siret 780 613 162 00012 - ape 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008

3, place Louis Dewailly
BP 40326 - 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 92 50 59 / Fax : 03 22 92 89 46
courriel : contact@ovacam.asso.fr
site internet : www.ovacam.asso.fr

Directeur de publication : Alain Merckaert
Rédaction : Hervé Loth, Maud Gillet
Maquettage : Isabelle Fricheteau
Tirage : 600 exemplaires
Impression O.V.A.C.A.M.

